

# CAMP DE SKI

## VERCORIN – RESIDENCE BELLECRÊTE

### 9 AU 13 MARS 2026



#### Départ en car

Rendez-vous : lundi 9 mars 2026 à 8h à la déchetterie du Bry.

- \* en tenue de ski complète\* (sauf les chaussures de ski, mettre des chaussures d'hiver)
- \* un pique-nique (SANS chips ; elles seront fournies) et une boisson dans un sac à dos

\* Pour le départ et durant toute la semaine, les enfants porteront sous leur combinaison un pantalon long genre **training, caleçons ou des collants (pas de jeans)**. Sous leur casque, ils seront également protégés du froid par une **cagoule ou une écharpe**.

#### Retour en car

Vendredi 13 mars 2026 aux environs de 15h20 au même endroit

#### Argent de poche

Il est inutile d'en donner.

#### Equipement et bagages

Veuillez vous référer à la liste annexée pour le matériel à emmener.

**Le casque est obligatoire pour tous. Pour le snowboard, votre enfant devrait s'équiper de protections afin de limiter les risques.**

#### IMPORTANT

Nous vous demandons d'écrire le nom de votre enfant sur **TOUS** ses habits et bagages ainsi que sur son sac (étiquette) et au moins les initiales sur ses habits. Cette démarche est **INDISPENSABLE SUR LES SKIS** (de nombreuses paires sont identiques).



## Disco

Cette année, la disco du camp aura pour thème : se mettre sur son 31. Tous les élèves prendront avec eux de quoi se mettre dans l'ambiance pour la fête du jeudi soir !

## Maladie

Si votre enfant est malade, sur décision de l'infirmier-ère du camp, il sera renvoyé à la maison. Ainsi nous vous demandons de fournir via le formulaire à compléter le numéro de la personne à appeler pour un retour à la maison. (parents ou autres)

## Finances

Une participation de **CHF 80.- par enfant** vous est demandée. Veuillez s'il vous plaît verser ce montant au moyen du QR code ci-dessous **avant le 28 janvier 2026**. Merci de mentionner les nom, prénom et classe de votre enfant en payant. En cas de difficultés financières, veuillez prendre contact avec l'administration communale.

La loi scolaire autorise les parents à verser CHF 16.- par jour, par enfant, ce qui représente les frais de repas. Les enfants, par leurs actions tout au long de l'année participent également au financement. Ainsi, le reste du camp est à la charge de la commune.

C'est pourquoi nous faisons appel à votre générosité ! Si le cœur vous en dit, vous pouvez nous faire un don. Il peut être en espèce ou également en nature : cakes, pains, tresses, gâteaux, etc. Nous aimerais favoriser les productions maison.



Ces confections seront à apporter le jour du départ et à déposer dans une caisse prévue à cet effet. Nous vous confirmerons si votre don est nécessaire ultérieurement, en fonction des besoins et des propositions. Merci d'avance pour votre compréhension et votre générosité !

Vous inscrirez vos dons qu'il soit en espèces ou en nature dans le formulaire à compléter.

## A compléter

Merci de remplir le formulaire en ligne en suivant ce lien :

[Camp de ski 2026 : élèves – Remplir le formulaire](#)

Le lien est également disponible sur le site internet du cercle scolaire :

<https://ecole-pont-en-ogoz.ch/>

# Règlement du camp

1. Les enfants écoutent les consignes et obéissent aux adultes (enseignants, moniteurs...)
2. Les enfants restent sous la responsabilité d'un adulte dans le bâtiment, sur les pistes et lors des sorties dans le village.
3. Les téléphones portables, consoles de jeu, montres connectées, liseuses, brosses à dents électriques et autres objets électroniques sont interdits durant le camp.
4. Dans les dortoirs, chacun adopte un comportement adéquat. **La nuit, on dort.** Si on ne dort pas, on respecte le sommeil des autres.
5. **Les bonbons sont interdits.**

En cas de non-respect de ces règles, l'enfant peut être exclu du camp.

En espérant que ce camp de ski se déroule dans des conditions optimales, les enseignants de Pont-en-Ogoz vous souhaitent une bonne année 2026 et vous transmettent leurs meilleures salutations !

Les enseignants 5-6-7-8H

## Récépissé

Compte / Payable à  
CH57 8080 8008 2913 3112 8  
Commune / Ecole de Pont-en-Ogoz  
Route de l'Eglise 13  
1644 Avry-devant-Pont

Payable par (nom/adresse)

Monnaie Montant

CHF

Point de dépôt

## Section paiement



Monnaie Montant

CHF

## Compte / Payable à

CH57 8080 8008 2913 3112 8  
Commune / Ecole de Pont-en-Ogoz  
Route de l'Eglise 13  
1644 Avry-devant-Pont

Informations supplémentaires  
Camp de ski 2026

Payable par (nom/adresse)

---

## **Liste d'équipement à cocher**

- 1 paire de skis attachés avec un attache-ski ou scotchés (scotch carrossier) ou 1 snowboard réglé(s) avant le camp
- 1 paire de bâtons (vérifier la taille) attachés avec les skis avec le prénom noté
- 1 paire de souliers de ski ou boots emballés dans un sac poubelle fermé (avec le prénom dessus)
- 1 sac poubelle pour le retour (souliers de ski) (avec le prénom dessus)
- 1 paire de bottes/chaussures d'hiver (à mettre pour le transport)
- 1 équipement de ski
- Le magic-pass (pour les élèves qui en possèdent un)

### **1 sac à dos étiqueté comprenant**

- 1 casque (pendu au sac du pique-nique)
- 1 paire de lunettes de ski
- 1 paire de gants/moufles
- pique-nique pour le lundi

### **1 valise (ou un sac) étiqueté comprenant**

- 1 sac de couchage
- 1 training
- 1 pyjama
- 1 paire de chaussons
- pulls chauds, cols roulés, chemises ou sous-pulls
- sous-vêtements, chaussettes et mouchoirs en quantité
- longues chaussettes pour le ski
- 1 bonnet et 1 cagoule
- 1 paire de gants/moufles de rechange
- 1 trousse de toilettes avec le nécessaire, 2 linges et 2 lavettes
- le sac à linge sale confectionné aux AC
- des habits pour la disco du jeudi sur le thème « se mettre sur son 31»
- crème et protection solaire pour la peau et les lèvres
- 1 livre et 1 (petit) jeu d'intérieur (cartes, etc.)
- 1 lampe frontale (si vous en avez une, ne pas acheter après)